

## A propos de la réunion du Valais à la France (1810)

# Deux lettres de Napoléon I<sup>er</sup>

André Donnet

Les Archives Cantonales ont récemment acquis deux lettres de Napoléon I<sup>er</sup>, du 3 novembre 1810, dans lesquelles l'Empereur donne l'ordre d'exécuter militairement la réunion du Valais à la France.

\* \* \*

Quand s'ouvre l'année 1810, Napoléon a pour première préoccupation d'établir solidement le blocus continental et de le faire respecter par toute l'Europe. Le blocus présente encore des fuites ; les marchandises anglaises et les denrées coloniales qui se trouvaient en Allemagne avaient passé en Suisse, sous le coup des dangers dont elles étaient menacées ; mais, traquées en Suisse, elles avaient franchi les Alpes pour se réfugier au Tessin, d'où on comptait les écouler en Italie. L'occupation du Tessin, le 30 octobre 1810, sera une mesure fiscale destinée à empêcher la contrebande.

L'annexion du Valais, survenue peu après, ne sera que le dernier terme de la politique suivie par Napoléon dans ce petit pays. En effet, dès le début de cette même année 1810, Derville-Malécharde, le résident français dans la République du Valais, communique à l'Empereur ses rapports, qui vantent les avantages que la France trouverait à l'annexer.

Napoléon demande qu'on lui remette alors le traité avec le Valais. Il paraît, ajoute-t-il, que ce pays «est mal gouverné et qu'il marche très mal». Le résident, durant les mois suivants, envoie rapports sur rapports, dont certains répondent à des questions précises de l'Empereur, sur l'intérêt du Valais à être réuni à la France et sur l'opposition éventuelle que ce projet rencontrerait. En juin, Derville-Malécharde est à Paris, où il fournit des renseignements sur les personnages les plus marquants de la République, les membres du gouvernement et le clergé, et sur les personnes à surveiller. Comme l'Empereur paraît décidé à consulter une députation valaisanne, Derville propose de mander les principaux fonctionnaires, soit vingt et une personnes.

Le 25 juillet, l'annexion est décidée : «... J'ai résolu de le (le Valais) réunir à la France».

Le 26, Derville reçoit de Champagny, ministre des relations extérieures, l'ordre de rentrer en Valais et d'y préparer l'envoi à Paris d'une députation de sept personnages, dont l'Evêque. Celle-ci quitte Sion le 5 août, pour arriver le 15 à Paris. Les bruits de réunion courent le pays ; le peuple en est consterné, mais nul ne songe à se rebeller, dans le sentiment que ce serait inutile.

Toutefois, on a créé à Paris une commission pour enquêter sur les moyens de réformer le gouvernement du Valais. On communique les griefs de l'Empereur à la députation qui, avec une certaine lassitude et consciente de la vanité de ses efforts, se défend de son mieux, tout en reconnaissant la faiblesse de son gouvernement.

Pourtant, on conservait encore en Valais quelque espoir de sauvegarder l'indépendance. La Suisse s'inquiète de ses affaires, mais plus pour elle-même que pour lui.

Cependant qu'à Paris la députation continue ses pourparlers, on lui annonce le 11 novembre que l'annexion est un fait accompli et que le général César Berthier, frère du prince de Neuchâtel, vient de prendre possession du Valais au nom de l'Empereur<sup>1</sup>.

En effet, pendant que la «comédie» se prolongeait apparemment, Napoléon, à l'insu de la députation, avait coupé court et avait mis enfin à exécution son projet, qui n'était en somme que l'aboutissement normal, inévitable, de sa politique à l'égard du Valais. C'est ici que prennent place les deux lettres de l'Empereur.

La première, datée de Fontainebleau le 3 novembre 1810 (primitivement du 1er novembre), est adressée au général Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre. Le texte en a déjà été publié dans la *Correspondance* (No 17096, T. 21, pp. 249—250), d'après la minute conservée dans les Archives de l'Empire. Nos Archives Cantonales en ont acquis l'expédition.

C'est une lettre de quatre pages, texte écrit de la main de Mayneville, secrétaire de l'Empereur, et munie d'une splendide signature autographe : «Nap».

On sait combien les textes publiés dans la *Correspondance* par ordre de Napoléon III, ont été remaniés, censurés, surtout à partir d'août 1807<sup>2</sup>. C'est la raison pour laquelle nous publions à notre tour

<sup>1</sup> Cf. M.-A. Sadrain, *La réunion du Valais à la France (1810)*, Bourges, 1936, pp. 81—93, que nous avons résumé. Pour le détail, voir aussi : Ed. Guillon, *Napoléon et la Suisse (1803—1815)*, Paris, 1910 ; et Eug. de Courten, *Les Conférences franco-valaisannes de Paris en 1810 et le passage du général Berthier en Valais en 1810—1811*, dans *Annales Valaisannes*, 2e série, T. III (1936—1939), pp. 267—271, 283—293, 330—339, 362—372, 405—412, 478—482.

<sup>2</sup> Cf. L. Villat, *La Révolution et l'Empire*, T. II (Napoléon 1799—1815), 2e éd., 1942, p. LXII, (dans «Clio», vol. 8) : «texte mal établi, incomplet, censuré», et G.-M. Dutscher, *Le développement et les tendances actuelles des études napoléoniennes*, dans *Revue des Etudes Napoléoniennes*, 6e année, (1917), T. 11, p. 92 : «abominablement éditée...».

le texte exact, en rétablissant l'orthographe des noms géographiques. En comparant les deux éditions de cette lettre, on pourra constater les corrections de style auxquelles se sont livrés les éditeurs de la correspondance.

*Monsieur le Duc de Feltré, mon intention est de réunir le Valais à la France, et de charger de cette opération le général César Berthier. En lui écrivant par l'estafette d'aujourd'hui, il recevra votre lettre le 7. Vous aurez soin de recommander au Gouverneur général à Turin d'envoyer votre lettre au général Berthier par un courrier extraordinaire. Ce général pourra être rendu le 10 ou le 11 à Sion.*

*Vous ordonnerez directement au Gouverneur général à Turin de faire partir le 6 les deux bataillons du 23<sup>e</sup> d'infanterie légère qui sont à Aoste avec six jours de vivres et de les diriger sur Sion où ils arriveront en même temps que le général César Berthier.*

*Vous donnerez l'ordre au Vice-roi de faire partir les deux bataillons italiens que depuis quelque temps j'ai fait réunir à Domodossola. Vous lui recommanderez de faire marcher avec cette colonne quatre pièces de canon. Cette colonne se rendra à Brigue.*

*Vous donnerez l'ordre au général de brigade Fiteau de partir de Genève avec 1100 Portugais, quelques centaines de Français, deux pièces de canon, pour se rendre à Martigny. Il sera sous les ordres du général Berthier.*

*La colonne italienne partant de Domodossola qui passe le Simplon aura une centaine de chevaux.*

*Vous joindrez également cent chevaux à la colonne du général Fiteau.*

*Le général Berthier aura ainsi à sa disposition trois colonnes : l'une qui se réunira à Brigue, laquelle sera composée de deux bataillons d'infanterie italienne, de cent chevaux et de quatre pièces de canon ; une autre composée de deux bataillons du 23<sup>e</sup> léger, qui marchera avec lui sur Sion. Il appellera sur-le-champ à lui les 100 hommes de cavalerie qui partiront de Genève. La 3<sup>e</sup> colonne sera celle du général Fiteau qui se rendra à Martigny ; elle sera composée d'un millier d'hommes et de deux pièces de canon. Le général Berthier aura donc plus de 4000 hommes sous ses ordres.*

*Vous donnerez des ordres au Gouverneur général à Turin, au Vice-roi et au général Fiteau pour que chaque homme ait 40 cartouches ; que la solde soit payée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier. A cet effet, la 27<sup>e</sup> division militaire, le vice-roi et la 7<sup>e</sup> division militaire verseront les fonds nécessaires dans la caisse de ces colonnes à leur départ d'Aoste, de Domodossola et de Genève.*

*Vous ferez donner les vivres de campagne à toutes ces troupes, pour qu'elles soient bien nourries, et qu'elles n'aient aucun prétexte pour commettre du désordre.*

*Vous désignerez un commissaire des guerres pour se rendre à Sion.*

*Enfin, vous recommanderez au Vice-roi de mettre avec ses quatre pièces de canon trois caissons d'infanterie ; et au général Fiteau d'emmener de Genève aussi trois caissons d'infanterie.*

*Vous aurez soin que les vivres soient assurés à la troupe pour six jours. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. A Fontainebleau le trois novembre 1810.*

*Napoléon.*

La seconde lettre ne figure pas dans la *Correspondance*. Datée également de Fontainebleau le 3 novembre 1810 (primitivement du 1er novembre), et expédiée le même jour, elle est adressée au vice-roi, le prince Eugène de Beauharnais, général en chef de l'armée d'Italie, à Milan.

C'est une lettre de deux pages, texte de la main de Mayneville, et munie d'une signature autographe : «Nap». Les Archives ont acquis l'original qui provient d'un descendant du prince Eugène et de la princesse Amélie de Bavière, son épouse.

*Mon fils, je n'ai pas encore de nouvelles des frégates parties d'Ancone le 18. Je suppose que le Télégraphe ne peut marcher.*

*Je me suis décidé à prendre possession du Valais. Cette chétive population rend presque inutile la route du Simplon ; elle sépare l'Italie de la France à mon détriment. Je vous ai ordonné de réunir à Domodossola deux bataillons italiens. Mettez-les dans la main d'un commandant vigoureux ; attachez-leur une division de quatre pièces de canon et trois caissons d'infanterie. Donnez ordre que chaque soldat ait 40 cartouches, que la solde soit remise au quartier-maître jusqu'au 1er janvier, et qu'ils aient six jours de vivres. Vous les ferez mettre en mouvement pour Brigue, où il est nécessaire qu'ils soient arrivés au plus tard le 11 novembre.*

*Une colonne française part d'Aoste. Le général César Berthier part avec elle ; elle sera le 11 à Sion. Vous donnerez l'ordre au commandant de vos deux bataillons de prendre les ordres du général Berthier. Vous ajouterez à cette colonne cent hommes de cavalerie et trois ou quatre brigades de gendarmerie.*

*Vous pousserez vers Domodossola deux autres bataillons italiens, pour, en cas d'événement, soutenir les deux premiers. Gardez le plus grand secret sur toute cette affaire. Ayez soin cependant que le commandant soit instruit, mais seulement dans le jour de son arrivée à Brigue par un de vos aides de camp que vous lui enverrez. Ayez l'œil à ce que les troupes ne manquent de rien, afin qu'une sévère discipline soit maintenue. Le ministre de la guerre vous écrira, mais ma présente lettre précédera de 48 heures les ordres qu'il vous adressera. à Fontainebleau, le 3 novembre 1810.*

*Votre affectionné père  
Napoléon.*